



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Champ d'application

Question écrite n° 38449

Texte de la question

M Jacques Medecin attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du budget, sur le probleme de la maitrise des populations animales des villes, chiens et chats essentiellement. En effet, le nombre de ces animaux est excessif et les refuges, fourrieres et societes de captures n'ont jamais apporte de veritables solutions a ce probleme et content cher a la collectivite. Il serait donc souhaitable de mener une politique de maitrise des naissances et de prendre des dispositions afin que les operations de sterilisation soient exonerees de la taxe a la valeur ajoutee. Il lui demande donc s'il compte prendre des mesures allant dans ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - taxe sur la valeur ajoutee depuis le 1er janvier 1982. Cette mesure avait pour objet de simplifier les obligations declaratives et comptables des membres de cette profession qui, auparavant, n'etaient taxes que sur une partie de leurs recettes. Elle a egalement permis de mettre notre droit interne en conformite avec la 6e directive des communautes europeennes qui n'autorisait l'exoneration qu'a titre temporaire. Il n'est donc pas envisage de revenir a la situation anterieure ni d'exonerer les operations citees dans la question. Une mesure, en ce sens, serait d'ailleurs contraire au caractere reel de la taxe sur la valeur ajoutee qui conduit a definir le regime fiscal d'une activite donnee en fonction de sa nature et donc a faire abstraction de sa destination et des objectifs suivis.

Données clés

Auteur : [M. Médecin Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38449

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1330

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 1977